COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:

500-06-001087-200

DATE:

le 13 octobre 2020

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

C.D.

Demanderesse

C.

FACEBOOK INC. FACEBOOK CANADA LTD.

Défenderesses

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION (Article 572 du *Code de procédure civile*)

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS:

- [4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Martin F. Sheehan pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [5] SANS FRAIS DE JUSTICE.

JAÇQUES F. FOURNIER, juge en chef

JF0770